

L'ASSURANCE PRÉVOYANCE EN 2024

ASSURANCES DE PERSONNES

Synthèse

Les assurances de personnes se partagent traditionnellement en deux segments de marché distincts, l'assurance épargne-retraite d'une part, et la santé-prévoyance d'autre part. La prévoyance regroupe les assurances décès toutes causes et les assurances permettant le versement d'indemnités en cas d'incapacité de travail, d'invalidité, de dépendance et de décès accidentel.

Si ce secteur d'activité offre une grande variété de produits qui permettent aux personnes de se protéger contre les risques liés au décès, à la maladie, à l'accident ou à la dépendance, certains d'entre eux sont analysés plus en détail dans ce document. Il s'agit des contrats décès toutes causes, obsèques et accidents corporels, ainsi que les contrats dépendance et les contrats de prévoyance souscrits dans le cadre de la loi « Madelin ».

En 2024, le marché de l'assurance prévoyance des entreprises d'assurance enregistre une croissance de +4,7 %, à 29,2 milliards d'euros de cotisations, marquant un léger ralentissement après +5,0 % en 2023.

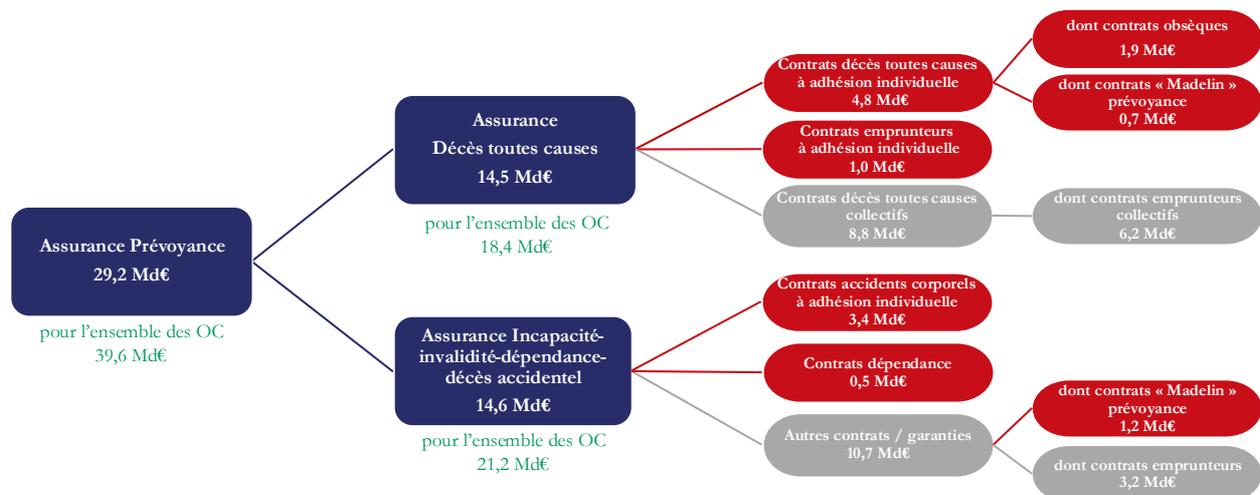
Cette progression est davantage portée par les garanties liées à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance et le décès accidentel (+7,5 %, après +5,6 %) que par les assurances décès toutes causes (+2,1 %, après +4,3 %). Pour la première fois, les cotisations se répartissent désormais de manière équilibrée entre ces deux grands types de garanties, alors que le décès toutes causes en représentait plus de la moitié jusqu'en 2023. Selon le type de contrat, le dynamisme est particulièrement marqué pour les contrats d'entreprises, dont les cotisations bondissent de +14,0 % (après +10,7 %). Les contrats individuels progressent plus modérément (+4,4 %, après +3,5 %), contribuant à modérer la croissance globale du marché.

Selon les produits analysés, les cotisations progressent en 2024 à l'exception des contrats dépendance (-3,0 %) et des contrats combinés, en fort repli (-16,5 %). La hausse est modérée pour les contrats emprunteurs (+2,5 %), obsèques (+3,1 %), vie entière (+3,4 %) et accidents corporels (+3,1 %). Elle est plus soutenue pour les contrats temporaires décès (+4,9 %) et particulièrement marquée pour les contrats « Madelin » prévoyance, qui enregistrent une croissance dynamique de +8,0 %.

En parallèle, la sinistralité connaît une nette augmentation, impactant fortement l'équilibre technique de la branche.

La charge des prestations s'élève à 16,6 milliards d'euros en 2024, en hausse de +14,5 % (contre +2,9 % en 2023). Cette progression est principalement tirée par les garanties incapacité-invalidité-dépendance-décès accidentel, dont les charges bondissent de +24,4 % (après +1,2 %), tandis que celles liées au décès toutes causes n'augmentent que modérément (+0,9 % après +5,4 %). Après trois années consécutives d'amélioration, l'équilibre technique se détériore nettement, avec un ratio « charge des prestations / cotisations » en hausse de 4,9 points, atteignant 56,9 % en 2024.

Cotisations en assurance prévoyance en 2024



Note de lecture : en rouge, les statistiques étudiées dans le cadre de cette étude.

Chiffres clés

L'assurance prévoyance (sociétés régies par le Code des assurances)

	Cotisations 2024		Prestations versées 2024		Charge des prestations 2024	
	Millions €	Variation / 2023	Millions €	Variation / 2023	Millions €	Variation / 2023
Assurance prévoyance	29 163	+4,7 %	13 926	+9,5 %	16 606	+14,5 %
Assurance décès toutes causes	14 537	+2,1 %	5 402	+9,9 %	6 140	+0,9 %
Assurances incapacité-invalidité-dépendance-décès accidentel	14 626	+7,5 %	8 524	+9,2 %	10 465	+24,4 %

Les produits spécifiques (sociétés régies par le Code des assurances)

	Nombre de contrats fin 2024		Cotisations 2024		Charge des prestations 2024 ¹	
	Milliers	Variation / 2023	Millions €	Variation / 2023	Millions €	Variation / 2023
Contrats décès toutes causes	n.d.	n.d.	14 537	+2,1 %	6 140	+1 %
Contrats à adhésion individuelle	34 743	+1,6 %	5 785	+3,9 %	2 748	+3 %
Contrats temporaires décès	22 786	-1,5 %	2 627	+4,9 %	892	+7 %
Contrats emprunteurs (garantie décès)	5 223	+15,1 %	979	+2,5 %	330	-6 %
Contrats décès vie entière	6 508	+3,8 %	2 170	+3,4 %	1 483	+3 %
Contrats combinés (garantie décès)	226	-10,1 %	9	-16,5 %	42	-11 %
Contrats collectifs	n.d.	n.d.	8 753	+1,0 %	3 393	-1 %

n.d. : non disponible

Contrats obsèques à adhésion individuelle	5 678	+4,7 %	1 896	+3,1 %	778	+5,2 %
dont contrats en capital	4 508	+4,6 %	1 456	+2,9 %	546	+3,5 %
dont contrats en prestations	1 165	+4,8 %	439	+3,9 %	230	+9,4 %

Contrats dépendance	2 411	-6,9 %	618	-3,0 %	357	+6,3 %
Contrats à adhésion individuelle	1 593	-9,9 %	556	-3,8 %	330	+4,9 %
Contrats collectifs	818	-0,4 %	62	+4,3 %	27	+27,8 %
dont Contrats labellisés GAD ASSURANCE DÉPENDANCE	195	1,3 %	114	+3,4 %	8	+23,8 %

Contrats accidents corporels à adhésion individuelle	34 185	-0,3 %	3 353	+3,1 %	1 692	+18,1 %
Contrats forfaitaires	21 001	-1,5 %	1 302	+1,4 %	474	+43,0 %
Contrats indemnitaires	13 184	+1,7 %	2 051	+4,2 %	1 218	+10,6 %

Contrats « Madelin » prévoyance	1 234	+2,3 %	1 936	+8,0 %	1 213	+3,3 %
Garanties décès (toutes causes et accidentel)	805	+3,1 %	737	+7,1 %	365	-2,0 %
Garanties incapacité-invalidité	855	+2,4 %	1 181	+8,6 %	839	+6,0 %
Autres garanties ²	148	+4,2 %	18	+9,7 %	9	-8,4 %

¹ Prestations versées pour les contrats obsèques et dépendance

² Dépendance, perte d'emploi, frais professionnels et exonérations de cotisations.



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.